

Article II

La région visée

La région qui constitue le champ d'activité de l'Organisation comprend la zone tempérée et subarctique de l'océan Pacifique Nord et des mers adjacentes, en particulier au nord du 30° degré de latitude nord, ci-après appelée la «région visée».

L'Organisation peut, pour des raisons scientifiques, étendre ses activités plus au sud dans l'océan Pacifique Nord.

Article III

But de l'Organisation

L'Organisation a pour but

- a) de favoriser et de coordonner la recherche scientifique marine dans la région visée, en vue de faire avancer les connaissances sur cette région et ses ressources biologiques, ce qui comprend, sans y être nécessairement limité, les recherches sur le milieu océanique et son interaction avec la terre et l'atmosphère, les influences réciproques entre ce milieu et les changements des conditions météorologiques et climatiques du globe, sa flore, sa faune, ses écosystèmes, ses utilisations et ses ressources, ainsi que les incidences de ces activités humaines sur cet environnement;
- b) de favoriser la collecte et l'échange de renseignements et de données relatifs à la recherche scientifique marine entreprise dans la région visée.

Article IV

Structure de l'Organisation

L'Organisation se compose

- a) d'un conseil d'administration (le «Conseil»);
- b) des comités ou groupes scientifiques, permanents ou ad hoc, que le Conseil jugera bon d'établir de temps en temps; et
- c) d'un secrétariat.